

## COMMUNIQUE DE PRESSE

#Chiffre #Investissements

Lyon, 19 avril 2022

### Le chiffre : 21\* millions d'euros investis par l'agence de l'eau au 1<sup>er</sup> trimestre 2022 en Occitanie pour les projets en faveur de l'eau

(\* dont 19,7 M€ en subvention et 1,3 M€ en avance remboursable sur 15 ans, et hors primes pour épuration)

### [Focus sur les économies d'eau]

Au cours du premier trimestre 2022, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a accompagné **273 projets** portés par les collectivités, entreprises, agriculteurs et associations pour améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques, en Occitanie.

En particulier, l'objectif d'économiser 30 Mm<sup>3</sup> d'eau par an se poursuit et depuis le début de son 11<sup>ème</sup> d'intervention 2019-2024, l'agence de l'eau a apporté 25,6 M€ d'aides pour 129 projets d'économie d'eau en Occitanie.

#### Les chiffres clés au 1<sup>er</sup> trimestre 2022 en Occitanie

- **58 % des aides (12,2 M€)** sont attribués aux opérations d'amélioration de l'assainissement et de l'eau potable, portées par les collectivités, avec :
  - **6,4 M€ pour réduire les rejets de pollution domestique**, dont 5,5 M€ pour améliorer leur collecte, notamment en zone de revitalisation rurale (2,9 M€) et 0,9 M€ pour traiter les eaux usées ;
  - **5,8 M€ pour l'eau potable**, dont 3,7 M€ pour la mise à niveau des équipements des collectivités en zone de revitalisation rurale, 0,8 M€ pour les études de diagnostic et la gestion patrimoniale des ouvrages et 0,7 M€ pour préserver et restaurer la qualité de la ressource.
- **26 % des aides (5,4 M€)** visent une meilleure **gestion quantitative de la ressource**, dont 2,6 M€ pour réduire les prélèvements dans des ressources déficitaires en y substituant des prélèvements dans des ressources qui ne sont pas en déséquilibre, 1,9 M€ pour économiser l'eau et 0,9 M€ pour des actions visant un meilleur partage entre usagers ;
- **12 % des aides (2,5 M€)** vont à la **restauration des milieux aquatiques**, dont 1,8 M€ pour renaturer les cours d'eau, 0,4 M€ pour l'animation territoriale et 0,2 M€ pour préserver les zones humides ;
- **Les 4 % des aides restants (0,9 M€)** vont respectivement à la **connaissance et la communication (0,8 M€)** et la **solidarité internationale (0,1 M€)**.



## Parmi les projets aidés, des opérations remarquables au 1<sup>er</sup> trimestre 2022

### **GARD** Mieux connaître les échanges entre les eaux souterraines et le Vidourle

Le **Syndicat mixte EPTB Vidourle** lance 2 études sur le fonctionnement des aquifères karstiques et leurs liens avec le débit du Vidourle, régulièrement asséché. Le cours d'eau et ses affluents se perdent en effet dans les systèmes karstiques souterrains. Ces ressources, mal connues, sont potentiellement mobilisables pour l'eau potable et l'irrigation. Pour la réalisation de ces études, l'agence de l'eau apporte **une aide de 660 000 €**.

### **HERAULT** Construction d'une usine de traitement d'eau potable pour soulager la nappe de Castries

Le **Syndicat mixte Garrigues Campagne** construit une usine de traitement de l'eau potable en substitution des prélèvements d'eau dans la nappe de Castries déficitaire en eau. La nouvelle usine, qui permettra une économie d'eau de 103 800 m<sup>3</sup>, traitera les eaux issues du forage du Peillou (ressource locale) et du canal de la Bruyère (en provenance du Rhône, grâce aux infrastructures BRL). Cette opération identifiée dans le plan de gestion des eaux de la ressource en eau de Castries reçoit une **subvention de l'agence de l'eau de 1,1 M€ et une avance de 1,3 M€**.

### **AUDE** Economie d'eau grâce à la modernisation des réseaux d'irrigation de l'Est Audois

L'**Union des Associations Syndicales d'Hydraulique de l'Est Audois** met en œuvre les actions prévues au deuxième contrat de Canal 2020-2022 qui prévoit la poursuite de la modernisation des réseaux d'irrigation. L'ensemble des opérations doit permettre une réduction des volumes prélevés dans le Canal de la Robine, et donc dans l'Aude, de 804 951 m<sup>3</sup> eau par an. L'ASA du Raonel bénéficie à ce titre d'une **aide de l'agence de l'eau de 526 000 €**.

## FOCUS SUR LES ECONOMIES D'EAU EN OCCITANIE

Les économies d'eau et la réduction des prélèvements dans les milieux aquatiques sont des priorités de l'agence de l'eau. Depuis le début de son 11<sup>ème</sup> programme 2019-2024, elle a attribué **25,6 M€ d'aides à 129 projets** qui ont permis d'économiser 28,6 millions de m<sup>3</sup> d'eau en Occitanie, soit l'équivalent de la consommation d'eau annuelle d'une ville de la taille de Toulouse, répartis ainsi :

- **17,5 M€ d'aides** pour mieux gérer la ressource en eau destinée à l'alimentation en eau potable des collectivités, soit 3 Mm<sup>3</sup> d'eau économisés ;
- **7,5 M€ d'aides** pour moderniser les dispositifs d'irrigation des exploitations agricoles soit 25,5 Mm<sup>3</sup> économisés ;
- **0,6 M€ d'aides** pour améliorer les process industriels, soit 18 000 m<sup>3</sup> économisés.

Ces efforts de réduction des prélèvements ont porté essentiellement sur les territoires en déséquilibre quantitatif ou en équilibre précaire identifiés par le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, mais également en dehors de ces territoires grâce à l'appel à projets « Rebond eau, biodiversité, climat 2020-2021 » de l'agence de l'eau, au titre de l'adaptation au changement climatique.

L'agriculture représente 90% des volumes économisés, principalement grâce aux réparations de fuites sur les canaux et au passage de l'irrigation gravitaire à l'irrigation sous pression.

Les travaux de réparation de fuites sur les réseaux d'eau potable totalisent le plus grand nombre d'opérations, mais chaque opération représente un volume économisé plus limité.

---

**A propos de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - [www.eaurmc.fr](http://www.eaurmc.fr) | [www.sauvonsleau.fr](http://www.sauvonsleau.fr)**

*L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, qui a pour mission la reconquête du bon état de l'eau et des milieux aquatiques. En application du principe pollueur-payeur, elle perçoit des redevances fiscales payées par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs, en fonction des volumes qu'ils prélèvent et de la pollution qu'ils rejettent. L'argent ainsi collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations qui agissent pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux : améliorer les systèmes d'assainissement, réduire la pollution*

*par les substances toxiques, économiser et partager l'eau, reconquérir la qualité des eaux des captages dégradés par les pollutions diffuses (pesticides et nitrates), préserver les ressources stratégiques pour l'eau potable, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des milieux marins et des zones humides dégradées ou menacées ... L'agence de l'eau agit dans le cadre d'un programme d'intervention 2019-2024 qui fixe les grandes priorités d'action pour 6 ans. L'agence dispose d'une capacité d'aide annuelle d'environ 440 M€ et emploie 330 personnes.*

#### CONTACTS PRESSE

**Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse** • Valérie Santini • 06 33 03 76 24 • [valerie.santini@eurmc.fr](mailto:valerie.santini@eurmc.fr)

**Agence Plus2sens** • Laurence Nicolas • 06 64 50 59 50 • [laurence@plus2sens.com](mailto:laurence@plus2sens.com) & Leslie Brunner – [leslie@plus2sens.com](mailto:leslie@plus2sens.com) 06 76 33 55 15